

Spécial déchèteries du Sycodec



**Une belle fête
pour les 10 ans
de la collecte**



Et aussi ...

**Un nouveau site Internet pour le Sycodec
Les reports de collecte en 2012**

Sommaire

■	En bref	Page 2
■	Spécial déchèteries du Sycodec	Page 3-4
■	Du nouveau sur le site Internet	Page 5
■	Une belle fête pour les 10 ans de la collecte	Page 6

Édito

Jeter moins, jeter mieux

Avec les lois Grenelle, notre pays s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction et de recyclage des déchets : -7% de production de déchets ménagers par habitant sur 5 ans, -15% de déchets enfouis ou incinérés d'ici 2020, 45 % de déchets ménagers recyclés d'ici 2015, 75% de déchets d'emballages recyclés dès 2012. Pour y parvenir, il faut véritablement impulser le changement au cœur de notre société, notamment en modifiant nos habitudes de consommation car le « **meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas** ».

L'Etat s'y engage au côté des collectivités en accompagnant les programmes de prévention des déchets et en multipliant les soutiens à la recherche en matière de recyclage. Des tests grandeur nature sont aujourd'hui organisés dans les centres de tri volontaires pour faire évoluer les consignes de tri des emballages plastiques.

Les industriels se voient aussi obligés de créer de nouvelles filières pour les déchets mis sur le marché (ce que l'on appelle la « Responsabilité Elargie du Producteur »). Sur le modèle des filières de récupération des déchets électriques ou des pneumatiques, la reprise du mobilier et des déchets d'activités de soins va prochainement devenir obligatoire par les professionnels.

Nous avons anticipé les problèmes liés à ces types de déchets en installant des bennes pour récupérer le mobilier bois en déchèterie et en créant un service gratuit de reprise des déchets de soins. Une étude sera également menée concernant les déchets électroniques.

Au-delà du simple geste de tri, pour une gestion des déchets maîtrisée et raisonnée, il faut aujourd'hui jeter mieux et surtout jeter moins.

Alain TOULLEC



L'amélioration de la signalétique en déchèterie



Des totems d'informations seront prochainement installés dans les déchèteries. Vous y trouverez les heures d'ouvertures, les consignes de tri et une signalétique rappelant les règles de sécurité sur le site.

Les totems remplaceront l'affichage des vitrines extérieures sur lesquelles seront visibles les heures d'ouverture des autres déchèteries.

Rappel : l'obligation de reprise des appareils électriques et électroniques

Selon la législation en vigueur, les distributeurs doivent **accepter la reprise gratuite d'un appareil usagé lors de l'achat d'un nouvel appareil** (obligation dite du 1 pour 1). (Articles R. 543-172 à R. 543-206 du code de l'environnement). C'est l'éco-taxé payée sur chaque appareil neuf qui permet de financer cette reprise.

Pour des anciens appareils, il est toujours possible de se rendre en déchèterie. Pensez également aux associations ou aux entreprises d'insertion.



La collecte en période hivernale



Afin de garantir la sécurité des agents et du matériel de collecte, nous vous rappelons qu'**en cas d'intempéries (verglas, neige), seules les rues salées et déneigées seront collectées**, avec une priorité donnée aux rues principales. Nous ferons tout notre possible pour assurer les tournées, cependant, de très mauvaises conditions météo pourront donner lieu à des décalages d'heures de tournées ou des reports. Nous vous invitons donc à sortir vos bacs la veille au soir, et si votre rue n'est pas dégagée, à mettre vos bacs sur les axes principaux.

Le tri en question

J'ai trié les placards de ma cuisine et retrouvé des boîtes de conserve périmées. Est-ce que je peux les jeter dans la poubelle jaune ? **NON**. Les emballages pleins doivent être jetés avec les ordures ménagères de la poubelle bordeaux, de même que les emballages qui vous servent de poubelle de table.



Les déchèteries du Sycodec

Qu'est qu'une déchèterie ?



La déchèterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé où le particulier peut apporter ses déchets encombrants ainsi que d'autres déchets, en les répartissant dans des contenants spécifiques en vue de les éliminer ou de valoriser au mieux les matériaux qui les constituent.

La déchèterie **permet de trier puis de diriger vers des filières adéquates les déchets qui ne sont pas pris en charge dans le cadre de la collecte classique des ordures ménagères.**

La déchèterie présente ainsi l'avantage de favoriser le recyclage et la valorisation mais également de freiner le développement des dépôts sauvages.

Quelles sont les conditions d'accès ?

L'accès est réservé aux **habitants du SYCODEC, aux artisans et aux commerçants titulaires d'une carte d'accès** dans la limite de 1 m³ par jour et par benne.

Les habitants des communes du SYCODEC sont autorisés à accéder à toutes les déchèteries du territoire.

L'accès est limité aux véhicules de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes (voiture de tourisme, fourgonnette).

Seules les bennes kangourou ou bennes trois points sont autorisées à pénétrer sur le site.



Quels sont les déchets acceptés ?



BÂCHES PLASTIQUES



BATTERIES



BOIS A - PALETTES



BOIS B - MEUBLES



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



(sur inscription)

DÉCHETS DE SOINS



DÉCHETS SPÉCIAUX



DÉCHETS VERTS



GRAVATS / INERTES



HUILE MOTEUR



LAMPES



MÉTAUX



PILES



ENCOMBRANTS



VERRE



TEXTILES

Les déchèteries du Sycodec

Quels sont les déchets refusés ?

Sont **refusés** :

- Les **déchets déjà collectés en porte à porte** ;
- Les déchets dangereux (amiante, produits radioactifs, produits explosifs...)
- Les déchets spécifiques à certaines activités professionnelles (produits phytosanitaires, déchets d'abattoirs ...)



AMIANTE



EMBALLAGES MÉNAGERS



MÉDICAMENTS



ORDURES MÉNAGÈRES



PNEUMATIQUES

Que faire des déchets non repris par le Sycodec ?



♦ **Les pneumatiques usagers.** Les distributeurs de pneumatiques ont une obligation de reprise gratuite des pneumatiques usagés dans la limite des tonnages et des types de pneumatiques qu'ils auront vendus l'année précédente (cf. code de l'environnement - partie réglementaire R543 - 137).

Si vous achetez des pneus neufs, le vendeur est tenu de vous reprendre vos anciens pneus.

Pour évacuer des anciens pneus, vous pouvez vous rendre à la déchèterie professionnelle de SITA située chemin du Temple à SAINT BRICE COURCELLES (un peu après la déchèterie de Reims Métropole). La reprise est facturée 2,39€ par pneu. Pour plus d'informations, contactez SITA au 03 26 48 47 80.

♦ **Les médicaments non utilisés.** Les pharmacies françaises ont l'obligation de collecter gratuitement les médicaments non utilisés rapportés par les particuliers (Loi n°2007-248 Art. 32). Repris par Cyclamed, ils sont ensuite incinérés dans des unités spécifiques. La redistribution à des fins humanitaires est aujourd'hui interdite.

A noter :

- Les radiographies médicales peuvent être déposées en déchèteries.
- Les emballages de médicaments vides peuvent être jetés dans les poubelles (cartons dans le bac jaune, blisters dans le bac bordeaux).



Une question sur une consigne de tri ? Contactez-nous au 03 26 05 40 78

Du nouveau sur Internet

Cinq ans après sa mise en ligne, le site Internet du Sycodec change de style. Plus clair, plus complet, retrouvez toutes les informations sur vos déchets en quelques clics.



Page d'accueil avec carte interactive

■ **Une carte interactive améliorée.** En plus des informations sur les déchèteries, retrouvez désormais des informations sur la collecte dans votre commune.

■ **Des consignes de tri plus détaillées.** Le contenu de chaque poubelle est illustré par une galerie photos avec les déchets les plus courants.

■ **La possibilité de partager les contenus sur les réseaux sociaux.**

Et aussi... La présentation du Sycodec (organisation du service, tonnages collectés, la labellisation du service collecte), le devenir de nos déchets (recyclage et incinération) et les documents utiles à télécharger.

Rendez-vous dès à présent sur

www.sycodec.fr



Diaporama des déchets



Formulaire de contact

Véritable succès pour le 10^{ème} anniversaire du Sycodec

Elus et habitants ont répondu présents pour le 10^{ème} anniversaire du Sycodec organisé le samedi 7 mai 2011 au centre d'exploitation à Cernay-les-Reims.

Le matin, près de 200 élus ont assisté à la remise du **Label Qualité collecte** décerné par l'Ademe et Eco-



Emballages, en présence de M. Benoist APPARU, Secrétaire d'Etat et de M. Yves DETRAIGNE, Sénateur de la Marne et Président du Syvalom.

Lors de son discours, le Président du Sycodec, Alain TOULLEC est revenu sur les étapes importantes depuis la création du Syndicat (mise en place de la collecte sélective en 2001, construction et rénovation des déchèteries, labellisation du service collecte en 2007 (QUALITRI) et 2010 (QUALIPLUS) et sur les enjeux à venir. Enjeux également évoqués par M.

APPARU : la réduction des déchets à la source, le développement durable et le financement incitatif de nos déchets.

Autre point abordé par le Président du Sycodec : la réforme territoriale qui devra **inciter les collectivités à mutualiser leurs moyens et à réfléchir à la création de nouveaux territoires de collecte**. Au niveau départemental, les enjeux sont aussi importants concernant le traitement. Il existe aujourd'hui deux unités d'incinération dans la Marne (une pour Reims Métropole et

un projet de centre de tri pour les autres communes). Le Président du SYCODEC a insisté sur la nécessité d'optimiser les coûts de traitement



et d'exploitation sur l'ensemble du territoire.

Le Président du SYVALOM, Monsieur DETRAIGNE, a informé lors de son intervention, de la prise de



compétence tri par le SYVALOM et a évoqué la création d'un centre de tri départemental.

L'après-midi portes ouvertes a été un franc succès. **500 personnes ont bénéficié de la distribution gratuite de compost** (3 bennes de 30m³ vidées entre 14h et 18h) et ont visité l'exposition sur le recyclage réalisée avec l'ensemble de nos partenaires et prestataires. L'opération de mise à disposition de compost devrait être renouvelée.



En chiffres :

- 500 visiteurs ;
- 90 m³ de compost distribué ;
- 400 sacs de précollecte offerts.

Les reports de collecte en 2012 par secteur

Collecte des bacs bordeaux le lundi

Lundi 9 avril férié Collecte avancée le samedi 7 avril

Lundi 28 mai férié Collecte avancée le samedi 26 mai

Collecte des bacs jaunes et bleus le jeudi

Jeudi 17 mai férié Collecte décalée le samedi 19 mai

Jeudi 1^{er} novembre férié Collecte décalée le samedi 3 novembre

Collecte des bacs bordeaux le mercredi

Mercredi 15 août férié Collecte décalée le samedi 18 août

Collecte des bacs jaunes et bleus le lundi

Lundi 9 avril férié Collecte avancée le samedi 7 avril

Lundi 28 mai férié Collecte avancée le samedi 26 mai

Collecte des bacs bordeaux le jeudi

Jeudi 17 mai férié Collecte décalée le samedi 19 mai

Jeudi 1^{er} novembre férié Collecte décalée le samedi 3 novembre

Collecte des bacs jaunes et bleus le mardi

Mardi 1^{er} mai férié Collecte avancée le samedi 28 avril

Mardi 8 mai férié Collecte avancée le samedi 5 mai

Mardi 25 décembre férié Collecte avancée le samedi 22 décembre

Mardi 1^{er} janvier 2013 férié Collecte avancée le samedi 29 décembre



Collecte des bacs bordeaux le mardi

Mardi 1^{er} mai férié Collecte avancée le samedi 28 avril

Mardi 8 mai férié Collecte avancée le samedi 5 mai

Mardi 25 décembre férié Collecte avancée le samedi 22 décembre

Mardi 1^{er} janvier 2013 férié Collecte avancée le samedi 29 décembre

Collecte des bacs jaunes et bleus le mercredi

Mercredi 15 août férié Collecte décalée le samedi 18 août

Retrouvez également les reports de collecte sur le calendrier du Sycodec sur notre site Internet www.sycodec.fr

Un doute ?

Contactez-nous au 03 26 05 40 78

Directeur de la publication : Alain TOULLEC

Conception / Création / Rédaction : Nathalie THIÉRY

Avec la participation de : Céline JACQUES, Thomas GARINET, Carole RENAUD GOUD, Frédéric ROCHET



Sycodec Plaine et Montagne Rémoises

BP 58 - 51500 RILLY-LA-MONTAGNE

Tél. 03 26 05 40 78 Fax. 03 26 05 40 79

E-Mail : administration@sycodec.fr

Site Internet : www.sycodec.fr